

N° 2019-C10

Août 2019

AGRESTE Centre-Val de Loire

Conjoncture



Conjoncture

FOURRAGÈRE

printemps 2019



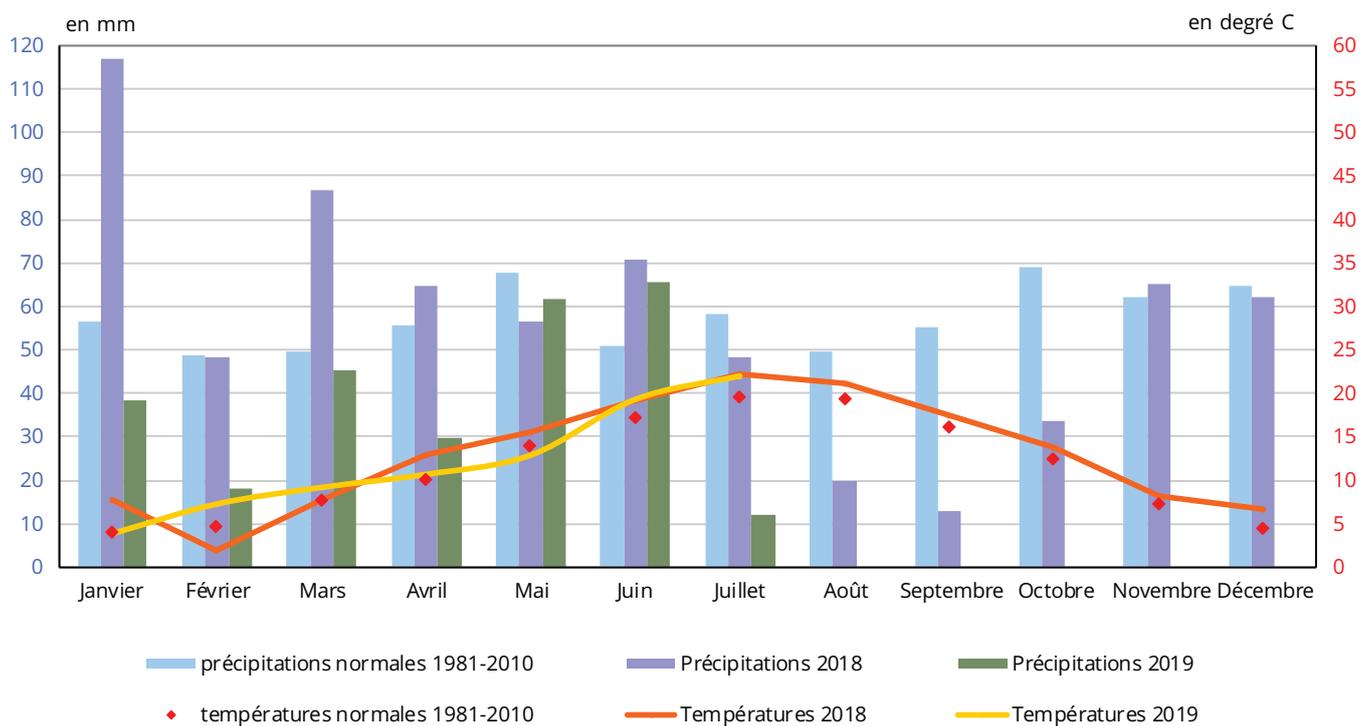
En Centre-Val de Loire, au premier semestre 2019, des précipitations nettement inférieures aux normales saisonnières freinent la pousse de l'herbe. Les prairies produisent 16 % de moins par rapport à la moyenne de référence. L'Indre est le département le plus affecté.

Au premier semestre 2019, les précipitations régionales sont faibles (- 21 %), alors que les températures et la durée d'insolation sont supérieures aux normales (respectivement + 9 % et + 20 %). Sécheresse sévère au premier trimestre (- 79 mm), froidure en janvier puis douceur en février, sont défavorables à la pousse de l'herbe. La pluie, de retour en mars, reverdit les prairies. Mais la végétation se développe lentement en avril faute de précipitations suffisantes. La portance des sols permet une mise à l'herbe des animaux sans retard, d'autant que les stocks sont épuisés rapidement. Les travaux de fauche débutent sur les prairies artificielles. La pluie fait son retour en mai. Chaleur et

humidité en juin améliorent la pousse de l'herbe. Les fenêtres météo pour faire les foins sont courtes car entrecoupées d'épisodes pluvieux. Beaucoup d'éleveurs choisissent l'enrubannage. La récolte de fourrage est inférieure à la normale. La qualité est hétérogène.

Finalement, les rendements de la production printanière des prairies du Centre-Val de Loire diminuent (- 16 %) par rapport à la moyenne de référence. Tous les départements ont des rendements en baisse. L'Indre est le département le plus touché (- 23 %).

Précipitations et températures en Centre-Val de Loire



Source : Météo France

Estimation de la production fourragère au printemps 2019

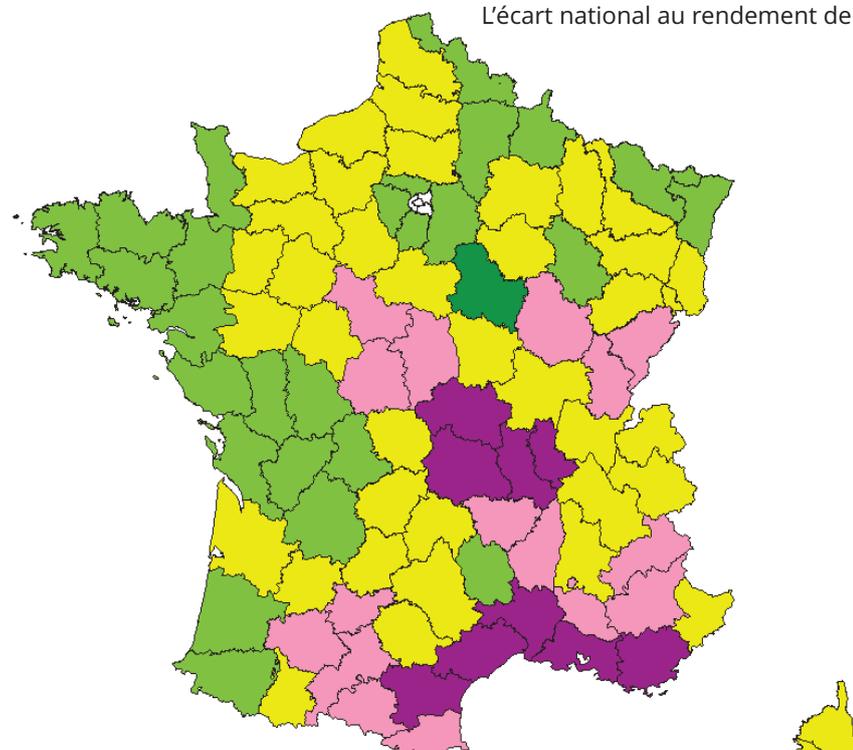
	Superficie (1 000 ha)	Rendement printemps année normale (t/ha)	Rendement printemps 2019 (t/ha)	Écart par rapport à la référence	Production (1 000 t)
Cher	116,8	3,6	3,2	- 12 %	372,6
dont STH productive	91,7	3,3	2,9	- 13 %	263,2
Eure-et-Loir	16,7	3,4	3,2	- 4 %	53,9
dont STH productive	11,5	3,0	2,9	- 5 %	33,1
Indre	157,4	4,0	3,1	- 23 %	488,0
dont STH productive	112,1	3,7	2,7	- 27 %	302,6
Indre-et-Loire	52,8	3,9	3,5	- 9 %	186,8
dont STH productive	30,8	3,4	3,1	- 10 %	95,2
Loir-et-Cher	31,8	4,1	3,4	- 18 %	106,9
dont STH productive	20,2	3,6	2,9	- 21 %	58,0
Loiret	27,7	3,1	2,8	- 8 %	78,3
dont STH productive	17,5	2,9	2,5	- 12 %	44,3
Centre-Val de Loire	403,2	3,8	3,2	- 16 %	1286,5
France métropolitaine	12 413,60	3,5	3,6	1,2 %	44 122

Source : Enquête « Prairies » 2019

Le rendement national de la pousse de printemps est supérieur à la normale (+ 1,2 %). Pour ce premier semestre 2019, cinq départements du sud-est et quatre départements d'Auvergne-Rhône-Alpes connaissent un déficit fourrager supérieur à 25 %. À contrario, l'Yonne se distingue avec un excédent supérieur à 25 %.

Rapport aux rendements fourragers de référence, au printemps 2019

L'écart national au rendement de référence est de 1,2 % (normal)



Etat par rapport à la normale

■ Excédent important, supérieur à 25%	(1)
■ Excédent faible, entre 10 et 25%	(26)
■ Normal, entre -10 et 10%	(40)
■ Déficit faible, entre -25 et -10%	(16)
■ Déficit important, supérieur à -25%	(9)
□ Pas de données	(4)

Source : Enquête « Prairies » 2019

Définitions

La production des prairies correspond à la production botanique des fourrages qu'elle soit ou non valorisée par le pâturage des animaux ou les travaux nécessaires au stockage.

La production fourragère comprend la production des prairies artificielles, des prairies temporaires et des prairies permanentes productives. Les prairies artificielles sont semées de légumineuses fourragères pures ou en mélange. Elles sont cultivées pour une durée de trois ans maximum. Les prairies temporaires sont semées depuis moins de six ans de graminées fourragères ; elles sont destinées à être fauchées, ensilées ou pâturées. Semées ou d'origine naturelle, les prairies permanentes appelées aussi surfaces toujours en herbe (STH) productives ont une productivité estimée supérieure à 1 500 unités fourragères par hectare. Leur durée est en principe illimitée. Une fois le délai de 3 ans passé pour les prairies artificielles et de 6 ans pour les prairies temporaires, celles-ci prennent la dénomination de prairies permanentes.

Méthodologie

La modélisation ISOP - Informations et Suivi Objectif des Prairies - fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation (STICS-Prairies). Il est opérationnel sur la France métropolitaine, hors petite couronne parisienne. Le système calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare sur 228 régions fourragères au total. Les résultats des simulations sont extraits le 20 de chaque mois entre mars et octobre, sous forme d'un écart au rendement normal correspondant à la moyenne calculée sur la période 1982-2009. ISOP intègre les données météorologiques permettant de prendre en compte les événements climatiques localisés.

ISOP est le fruit d'une étroite collaboration entre Météo-France, l'INRA et le service statistique du ministère chargé de l'Agriculture.

Les estimations présentées ici sont issues des données ISOP révisées par les estimations du SRISE Centre-Val de Loire, à partir de résultats d'enquêtes et de dires d'experts.

Les normales climatiques sont des produits statistiques calculés sur des périodes de 30 ans. Elles permettent de caractériser le climat sur cette période et servent de référence. Météo-France recalcule les normales tous les 10 ans. Les normales actuellement en vigueur pour les températures et les précipitations ont été calculées sur la période 1981-2010. Par exemple, la température normale du mois de janvier a été calculée en moyennant les températures moyennes mensuelles des trente mois de janvier de 1981 à 2010. La moyenne de référence de la durée d'insolation est calculée sur la période 1991-2010.



Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cédex 1
Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Bruno LOCQUEVILLE
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrice : Anaïs POU MOT
Secrétaire de rédaction : Pascal CONNIN
Composition : Florence FAURE
Crédit photo : Ministère de l'agriculture

ISSN : 2551-7651
Dépôt légal : à parution
Parution : Août 2019